

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 4 NOVEMBRE 2019

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 novembre 2019 à 19h15 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez (quitte à 20h45)
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h15 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande l'amélioration de la piste de BMX. La mairesse lui mentionne que le conseil se penchera sur la question.

Un groupe de citoyennes dépose une lettre et résume leurs intentions de s'impliquer dans la Coopérative de solidarité de Dixville. Elles demandent à ce que la municipalité continue de s'impliquer financièrement dans la Coopérative. Le conseil discutera à nouveau de l'implication de la municipalité dans la Coopérative de solidarité de Dixville.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-04/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

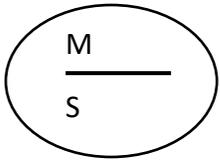
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

2019-11-04/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 octobre 2019.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2019-11-04/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Comités externes :**

- 1) MRC : Madame la mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 3) Régie des déchets : Aucun suivi.
- 4) TCCC : Aucun suivi.
- 5) Coopérative de solidarité : Aucun suivi.
- 6) Autres : Aucun suivi.

6.2 **Services internes :**

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Le directeur général fait son rapport.
- 2) CCU : Aucun suivi
- 3) Loisirs : Aucun suivi
- 4) Famille-Aîné : Aucun suivi
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.

6.3 **Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:**

- 6.3.1 Suivi Granite Créations
- 6.3.2 Suivi développement Martin Massé

Monsieur le conseiller Fernando Sanchez quitte la réunion.

- 6.3.3 Patinoire terminée (inauguration le 22 nov. À 10h), suivi sentier pédestre.

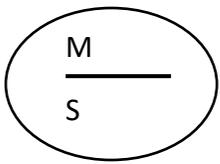
6.4 **Rapport de la mairesse :** Madame la mairesse fait son rapport.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2019-11-04/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 8170 à 8199 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 94 907.31 \$.



PROCÈS-VERBAUX



7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

7.2.1 Rapport financier au 31 octobre 2019.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice.

7.2.2 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires par les membres du conseil

Tel que requis annuellement, tous les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

L'information concernant les intérêts pécuniaires sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 OFFRE DE SERVICES DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR 2020-2021-2022

Reporté.

7.3.2 SOUPER DE NOËL DE LA MRC DE COATICOOK

2019-11-04/5

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de défrayer les coûts de participation des membres du conseil et du personnel désirant assister au souper de Noël de la MRC de Coaticook au montant de 55\$ par personne. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.3.3 ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

2019-11-04/6

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2020 de la RIGDSC ;

CONSIDÉRANT que le prix pour l'enfouissement des déchets sera de 75 \$ par tonne et de 50 \$ par tonne de compostables, idem à l'an passé ;

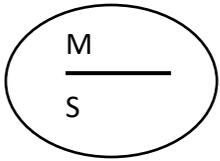
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2020 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets au montant de 2 142 391 \$.

7.3.4 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D'ÉQUIJUSTICE-ESTRIE

2019-11-04/7

CONSIDÉRANT QUE les représentants d'Équijustice ont présenté au conseil municipal leur offre de services pour la population, de même que leur demande de soutien financier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de soutien financier de l'organisme pour un montant de 176 \$.



PROCÈS-VERBAUX



7.3.5 BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA GÉNÉRATRICE

2019-11-04/8

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour réaliser le branchement électrique du bureau municipal pour la nouvelle génératrice ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Les Inst. Élect. J.M. Martineau inc. pour un montant de 2 700 \$ plus les taxes applicables.

7.3.6 ADOPTION DE LA GRILLE DES SALAIRES 2020 MODIFIÉE

2019-11-04/9

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter la grille des salaires des employés et des membres du conseil pour l'année 2020, tel que modifiée, et de la déposer aux archives de la municipalité sous la cote CC.40.

7.3.7 AGRANDISSEMENT DU PETIT GARAGE MUNICIPAL

Reporté.

7.3.8 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

2019-11-04/10

ATTENDU QUE la Municipalité de Dixville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

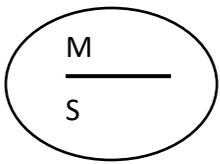
- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité :

- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques



PROCÈS-VERBAUX



d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020

2019-11-04/11

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité que le calendrier proposé des séances ordinaires de l'année 2020 soit accepté, c'est-à-dire le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception du :

- Lundi 13 janvier
- Mardi 8 septembre

8.2 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE « MIS À JOUR »

2019-11-04/12

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

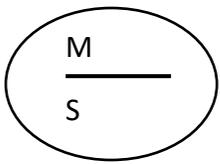
CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Dixville désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile de Dixville a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*.

CONSIDÉRANT QUE le plan a été « mis à jour » et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et seront distribués aux membres de l'OMSC et que les pages corrigées ont été transmises aux détenteurs du plan ;



PROCÈS-VERBAUX



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité :

- D'adopter le plan de sécurité civile *mis à jour* de la municipalité de Dixville.
- De distribuer le nouveau plan révisé ou extraits du plan aux destinataires prévus.
- Que copie de la résolution soit acheminée à madame Catherine Otis, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

8.3 APPUI AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

Annulé.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 208-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 193-18 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

2019-11-04/13

Madame la conseillère Danielle Lamontagne donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 208-19 modifiant le règlement numéro 193-18 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par la conseillère Danielle Lamontagne. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-04/14

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h35.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.